



**ORDONNANCE N°003/2025/PTPI-AL PORTANT AUDIENCE DE PRESTATION DE SERMENT DES AGENTS  
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE DE  
L'ATLANTIQUE**

Nous, **Valentin Vidjannagni Vidéhomè KPAKO**, Président du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Allada ;

Vu la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi n°2016-15 du 28 juillet 2016 et par la loi n°2018-13 du 02 juillet 2018 ;

Vu la loi 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes modifiée et complétée par la loi n°2016-16 du 28 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes ;

Vu la loi n°2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n°2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin ;

Vu le décret n°2020-479 du 30 septembre 2020 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n°2022-497 du 03 août 2022 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n°2022-543 du 21 septembre 2022 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n°2023-471 du 13 septembre 2023 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n°2023-695 du 20 septembre 2023 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n°2024-1080 du 31 juillet 2024 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n°2024-1457 du 18 décembre 2024 portant nomination de magistrats au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu les différents procès-verbaux d'installation de Magistrats au Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Allada ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale des Magistrats du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Allada daté du 14 février 2025 ;

Vu les nécessités d'une bonne administration de la justice ;

## Ordonnons

**Article 1<sup>er</sup>** : il sera procédé le jeudi 13 mars 2025 à huit heures trente minutes (08h 30 min), dans la grande salle d'audience du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Allada, à la prestation de serment des agents ci-après :

1. **Madame Bayi Elodie SOWANOU**, Agent de Contrôle des Végétaux et Produits Végétaux (ACVPV) Zone 1 ;
2. **Madame Akouessiba Nina DESSOUASSI**, Chef de Division Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (C/DSAN) ;
3. **Madame Messèdé Eudoxie GNIMAVO**, Chargé de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (Ch/SAN) ;

**Article 2** : la formation qui prendra cette audience est composée de :

**Président** : Monsieur Valentin Vidjannagni Vidéhomè KPAKO

**Ministère public** : Madame Sènamè Flora Hermione GNIMAGNON

**Greffier** : Monsieur Madou Gabin HOUNSA

**Article 3** : la présente ordonnance sera notifiée à Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'Atlantique, à Monsieur le Procureur de la République et la Greffière en Chef près le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Allada.

Donnée en notre cabinet, le 28 février 2025



**Valentin Vidjannagni Vidéhomè KPAKO**